AR Prefecture

024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Nombre de délégués :	
En exercice	114
Présents	62
Procurations	5
Votants	67

sictom du PERIGORD NOIR

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2-120126

Objet : débat d'orientations budgétaires 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier, à 18 heures, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.
Date de convocation du comité syndical : le 05 janvier 2026.

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAULT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	/
JAYAC	PASQUET Christine	/
PAULIN	/	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	/	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	/
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

AR Prefecture

024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	/
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	/	Eric ALARD
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian SESTARET	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :
Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier)
Patrick LE MELLEDO (Thonac)

Ont donné procuration :
1/ Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAULT (Borrèze)
2/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
3/ Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
4/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
5/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président rappelle au comité syndical que pour les collectivités soumises au débat d'orientations budgétaires et désormais au référentiel M57, «la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ».

Vu l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le calendrier budgétaire,
Considérant que le budget devrait être présenté pour vote du comité syndical le 02 mars 2026,
Considérant le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 12 janvier 2026,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2026 telles que présentées par le président.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT

S.I.C.T.O.M. du PÉRIGORD NOIR LABORNIE 24200 MARSAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur https://www.telerecours.fr

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour but :

-d'informer le comité syndical de la situation globale du syndicat,

-d'éclairer les choix du comité syndical avant le vote du budget,

-d'anticiper les contraintes et opportunités de l'année à venir et des années suivantes.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Il est prévu par l'article L2312-1 du CGCT et doit comporter : *« Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat (…), dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Elles s'appliquent également aux syndicats comme le nôtre : budget général et SPIC.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il est présenté par le président au comité syndical dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif (article L5217-10-4 du CGCT). Il est précisé que, d'après les dispositions tant légales que jurisprudentielles existantes, le débat d'orientations budgétaires doit être présenté à l'intérieur de ce délai.

Le DOB doit permettre d'instaurer un échange au sein de l'assemblée sur les orientations du SMICTOM du Périgord noir, les aspects financiers et ses ressources.

Il est ensuite pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

INTRODUCTION

Le contexte de la préparation budgétaire 2026

LE BUDGET GENERAL

I/ Retour sur l'exercice 2025

A- Rappel des prévisions budgétaires 2025

B- Compte administratif provisoire 2025

II/ Les perspectives 2026

A- Les grandes masses de la section de fonctionnement

1/Les charges

2/Les recettes

B- Les projets d'investissements

1/Les opérations d'investissement en cours et les projets à venir

2/Les recettes d'investissement

III/ La charge de la dette

LE SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT

I/ Retour sur l'exercice 2025

A-Rappel des prévisions budgétaires 2025

B-Compte administratif provisoire 2025

II/ Les perspectives 2026

A-Les grandes masses de la section de fonctionnement

1/Les charges

2/Les recettes

B-Les projets d'investissements

1/Les opérations d'investissement en cours et les projets à venir

2/Les recettes d'investissement

III/ La charge de la dette

CONCLUSION

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Contexte de la préparation budgétaire 2026

Les données économiques nationales (inflation, coût des fluides, projet de loi de finances, TGAP) ont un impact sur l'évolution des principales dépenses et recettes du SMICTOM du Périgord noir qui elles-mêmes ont une incidence sur les tarifs et donc sur le niveau des taux de la TEOM.

Les décisions du SMD3 portant sur ses tarifs annuels de traitement et la contribution de solidarité ont également des conséquences sur le budget à venir.

Par ailleurs, le comité syndical du SMICTOM du Périgord noir, réuni le 30 juin 2025, a décidé de transférer au SMD3 la totalité de ses compétences à compter du 1er janvier 2027, ce qui vaut dissolution du SMICTOM du Périgord noir à cette même date conformément aux dispositions de l'article L.5711-4 du CGCT.

C'est pourquoi le SMICTOM du Périgord noir, en partenariat avec le SMD3, doit organiser la mise en œuvre d'un nouveau mode de financement du service d'élimination des déchets : la Redevance Incitative (RI ou REOMI) calculée sur la base d'une part fixe (abonnement + forfait en fonction de la composition du foyer) et d'une part variable appliquée pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la même base que la taxe foncière à partir de la valeur locative cadastrale des propriétés bâties et dont le montant n'a aucun lien avec la production de déchets des ménages concernés, va donc disparaître.

Le SMICTOM du Périgord noir doit donc investir, prévoir les actions à mener et les crédits nécessaires dès 2026, pour préparer ce changement majeur.

***

Par ailleurs, la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine dans son rapport définitif - au sujet du ROB - a fait des observations visant à améliorer l'information des élus et du public.

Les magistrats demandent « *de présenter les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement (…) avec une analyse rétrospective permettant aux élus d'apprécier la trajectoire financière du syndicat* ».

Le présent document s'efforce d'en tenir compte.

***

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Le SMICTOM du Périgord noir en quelques chiffres :

- **5 EPCI** (communautés de communes) adhèrent au SMICTOM du Périgord noir,

- **57 communes** collectées soit un bassin de vie de 40 000 habitants,

- **1 481 bornes de collecte** déployées sur **307 points d'apport volontaire** (PAV) soit 525 bornes pour les déchets résiduels, 595 pour les déchets recyclables et 361 pour le verre,

- **125 professionnels** assujettis à la redevance spéciale disposant d'équipements de collecte soit environ **600 bornes** dont près de **250 pour les déchets résiduels en location,**

- **9 600 tonnes** de déchets résiduels / **3 400 tonnes** de déchets recyclables / **2 850 tonnes** de verre,

- **5 déchèteries** ouvertes à temps complet,

- **55 agents** pour coordonner et assurer le service,

- **6 camions-grue de collecte**,

- **1 véhicule équipé d'un système de lavage à haute pression** destiné au nettoyage de l'extérieur des bornes de collecte et des PAV,

- **6 porteurs** affectés à l'activité des déchèteries et du SPIC (2).

Le patrimoine de notre établissement est à ce jour évalué à plus de **22 millions d'euros**.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

LE BUDGET GENERAL
DU SMICTOM
DU PERIGORD NOIR

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

I/ RETOUR SUR L'EXERCICE 2025

A-Rappel des prévisions budgétaires 2025

Sur la base des prévisions budgétaires 2025, il est possible en cette fin d'exercice d'anticiper les résultats du compte administratif qui à ce jour demeurent provisoires.

Le budget 2025 en incluant la reprise de résultats de l'exercice antérieur (2024), les reports et restes à réaliser et les virements de crédits intervenus (3) se présente de la façon suivante :

En fonctionnement :

DEPENSES	BP 2025
O11 - Charges à caractère général	5 532 951,61
O12 - Charges de personnel	3 163 700,00
042 - Opérat° d'ordre transfert entre sect°	1 640 442,00
65 - Autres charges de gestion courante	842 432,00
66 - Charges financières	14 719,89
67 - Charges spécifiques	10 000,00
SOUS-TOTAL	**11 204 245,50 €**
TOTAL	**11 204 245,50 €**

RECETTES	BP 2025
042 - Opérat° d'ordre transfert entre sect°	9 697,13
70 - Produits des services et ventes diverses	985 000,00
74 - Dotations et participations	9 258 459,00
75 - Autres produits de gestion courante	250 000,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits spécifiques	0,00
SOUS-TOTAL	**10 503 156,13 €**
OO2 - Report n-1	701 089,37 €
TOTAL	**11 204 245,50 €**

En investissement, les dépenses :

Compte	Libellé	Restes à réaliser	BP 2025
1641	Emprunts (échéances dette)	0	359 974,00
21578	Autre matériel technique	0,00	10 000,00
21828	Autre matériel transport	1 365,60	20 000,00
21848	Autre matériel bureau et mobilier	0,00	5 000,00
opérations	**Total opérations en cours**	**1 243 917,26 €**	**1 465 477,87 €**
12	Camions porteurs	0,00	0,00
13	Caissons	0,00	35 000,00
19	Nouveaux équipements de collecte	963 589,20	88 638,00
21	Bâtiments	24 387,64	225 000,00
23	Déchetteries	255 940,42	120 192,00
25	Contrôles accès bornes OMR	0,00	996 647,87
	TOTAL DEPENSES REELLES		**1 860 451,87 €**
O40	Transferts entre sections		9 697,13 €
139	*Reprise de subventions*		*8 754,13*
4912	*Dépréciations cptes redevables*		*943,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**9 697,13 €**
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**1 870 149,00 €**
	Restes à réaliser		1 245 282,86 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**3 115 431,86 €**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

En investissement, les recettes :

Compte	Libellé	Restes à réaliser	BP 2025
1068	Résultat fonct. capitalisé	0	444 386,14 €
10222	FCTVA	0,00	239 422,00 €
13	**Subvent° opérations en cours**	**0,00 €**	**30 285,00 €**
12	Camions porteurs	0,00	0,00
13	Caissons	0,00	0,00
19	Nouveaux équipements de collecte	0,00	30 285,00
21	Bâtiments	0,00	0,00
23	Déchetteries	0,00	0,00
25	Contrôles accès bornes OMR	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		**714 093,14 €**
O40	Transferts entre sections		1 640 442,00 €
1542	*Provisions CET*		*49 150,00*
28	*Amortissements immobilisations*		*1 589 397,00*
15	*Provisions pour risques*		*1 895,00*
O41	Opérations patrimoniales		0,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		**1 640 442,00 €**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**2 354 535,14 €**
	Restes à réaliser		**0,00 €**
OO1	Excédent reporté		**800 896,72 €**
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**3 155 431,86 €**

La section d'investissement affiche un excédent de recettes. Il s'explique par les virements de crédits (décision modificative n°3) nécessaires pour réajuster les écritures relatives aux amortissements dans le cadre du travail de concordance de l'état de l'actif. Le budget fait apparaître un sur-équilibre réglementaire pour la section d'investissement / recettes.

B-Compte administratif provisoire de 2025

Malgré les aléas indépendants de la volonté des services et tributaires des fournisseurs et partenaires pouvant avoir un impact sur les résultats 2025, un compte administratif provisoire peut néanmoins être présenté de façon à donner une tendance des résultats 2025.

DEPENSES	exécution 2025
O11 - Charges à caractère général	5 217 227,06
O12 - Charges de personnel	2 912 991,76
042 - Opérat° d'ordre transfert entre sect°	1 680 615,49
65 - Autres charges de gestion courante	803 221,50
66 - Charges financières	14 719,59
67 - Charges spécifiques	2 702,86
SOUS-TOTAL	**10 631 478,26 €**
TOTAL	**10 631 478,26 €**

RECETTES	exécution 2025
042 - Opérat° d'ordre transfert entre sect°	9 697,13
70 - Produits des services et ventes diverses	967 541,62
74 - Dotations et participations	9 308 956,00
75 - Autres produits de gestion courante	87 743,38
76 - Produits financiers	6,24
77 - Produits spécifiques	41 554,75
013 – Atténuations de charges	147,18
SOUS-TOTAL	**10 415 646,30 €**
OO2 - Report n-1	701 089,37 €
TOTAL	**11 116 735,67 €**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

En investissement dépenses

Compte	Libellé	Restes à réaliser	exécution 2025
1641	Emprunts (échéances dette)	0,00	359 973,05
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	652,32
21578	Autre matériel technique	0,00	5 987,46
21828	Autre matériel transport	0,00	61 276,01
21838	Matériel informatique	0,00	2 651,28
21848	Autre matériel bureau et mobilier	0,00	671,80
2188	Autres	0,00	1 365,60
opérations	**Total opérations en cours**	**809 984,95 €**	**635 805,17 €**
12	Camions porteurs	0,00	0,00
13	Caissons	0,00	27 942,00
19	Nouveaux équipements de collecte	755 124,00	181 629,06
21	Bâtiments	14 526,47	206 371,66
23	Déchetteries	40 334,48	219 862,45
25	Contrôles accès bornes OMR	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES		**1 068 382,69 €**
O40	Transferts entre sections		18 782,96
139	*Reprise de subventions*		*8 754,13*
192	*Plus ou moins-value*		*9 085,83*
4912	*Dépréciations cptes redevables*		*943,00 €*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**18 782,96 €**
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**1 087 165,65 €**
	Restes à réaliser		809 984,95 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**1 897 150,60 €**

En investissement recettes

Compte	Libellé	Restes à réaliser	exécution 2025
1068	Résultat fonct. capitalisé	0	444 386,14
10222	FCTVA	0,00	239 422,62
13	**Subvent° opérations en cours**	0,00	**30 285,88 €**
12	Camions porteurs	0,00	0,00
13	Caissons	0,00	0,00
19	Nouveaux équipements de collecte	0,00	30 285,88
21	Bâtiments	0,00	0,00
23	Déchetteries	0,00	0,00
25	Contrôles accès bornes OMR	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		**714 094,64 €**
O40	Transferts entre sections		**1 680 615,49 €**
1542	*Provisions CET*		*49 150,00*
192	*Plus ou moins-value sur cessions*		*21 138,62*
21	*Matériel transport + informatique*		*27 707,21*
28	*Amortissements immobilisations*		*1 580 724,66*
4912	*Provisions pour risques*		*1 895,00*
O41	Opérations patrimoniales		0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		**1 680 615,49 €**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**2 394 710,13 €**
	Restes à réaliser		**0,00 €**
OO1	Excédent reporté		**800 896,72 €**
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**3 195 606,85 €**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Résultats provisoires 2025 :

REALISATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	10 631 478,26	10 415 646,30	-215 831,96
Section d'investissement	1 087 165,65	2 394 710,13	1 307 544,48
TOTAL	**11 718 643,91**	**12 810 356,43**	**1 091 712,52**

REPORTS N-1	Dépenses €	Recettes €
Section de fonctionnement	0,00	701 089,37
Section d'investissement	0,00	800 896,72

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	10 631 478,26	11 116 735,67	485 257,41
Section d'investissement	1 087 165,65	3 195 606,85	2 108 441,20
	11 718 643,91	14 312 342,52	2 593 698,61
RESTES A REALISER	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	0	0	0
Section d'investissement	809 984,95	0,00	-809 984,95

RESULTATS TOTAUX	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	10 631 478,26	11 116 735,67	485 257,41
Section d'investissement	1 897 150,60	3 195 606,85	1 298 456,25
TOTAL	**12 528 628,86**	**14 312 342,52**	**1 783 713,66**

Globalement les résultats de l'exercice 2025 devraient s'intégrer dans la continuité de la gestion du mandat qui s'achèvera en mars prochain.

REPERES EN € *(source DDFIP)*	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Produits réels de fonctionnement	7 317 087	8 127 985	8 729 950	9 996 540	11 032 495
Charges de réelles de fonctionnement	6 265 090	6 993 644	7 705 384	8 209 444	8 654 592
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	1 051 997	1 134 341	1 024 566	1 787 096	2 377 902
Capacité d'autofinancement (CAF) nette	1 010 812	1 098 508	743 306	1 427 333	1 318 035
Dépenses d'équipement	2 755 604	2 671 619	2 312 292	1 595 851	3 537 672
Dettes financières	35 833	3 646 000	4 148 741	3 788 978	2 729 110
Fonds de roulement	1 200 855	3 618 108	3 285 447	3 538 736	1 946 372
Trésorerie	473 505	3 062 928	2 483 251	2 886 521	1 049 116

Rappelons que la **CAF brute** représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'investissement. Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La **CAF nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après le remboursement des dettes en capital.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Elle constitue le reliquat disponible pour autofinancer les nouvelles opérations d'investissement. C'est une des composantes du financement disponible. Elle est aussi un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer ses projets, une fois les dettes remboursées.

II/ LES PERSPECTIVES 2026

A-Les grandes masses de la section de fonctionnement

1/Les charges

Les ressources humaines

Evolution de la masse salariale depuis 2020 :

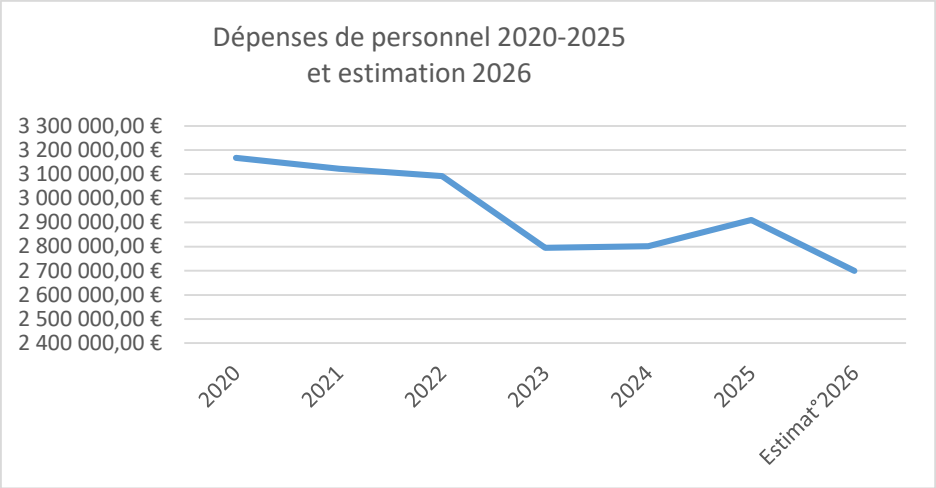

Les dépenses évoluent dans le même sens que les effectifs autrement dit à la baisse depuis 2020 ; année durant laquelle la réorganisation de la collecte a engendré des suppressions de postes (départs en retraite non remplacés et recours désormais occasionnels aux saisonniers).

Si au 1er janvier 2020, les effectifs recensaient 76 agents (57 titulaires et 19 contractuels), au 31 décembre 2025, le tableau des effectifs comporte 54 emplois permanents (dont 52 pourvus) + 1 contractuel (en déchèteries) répartis de la façon suivante :

Filière administrative : 7 agents dont 3 en catégorie A, 2 en catégorie B et 2 en catégorie C,

Filière technique : 45 agents dont 3 en catégorie B et 42 en catégorie C.

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (estimation pour 2025 et 2026) met en évidence qu'il diminue et qu'il est très satisfaisant.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

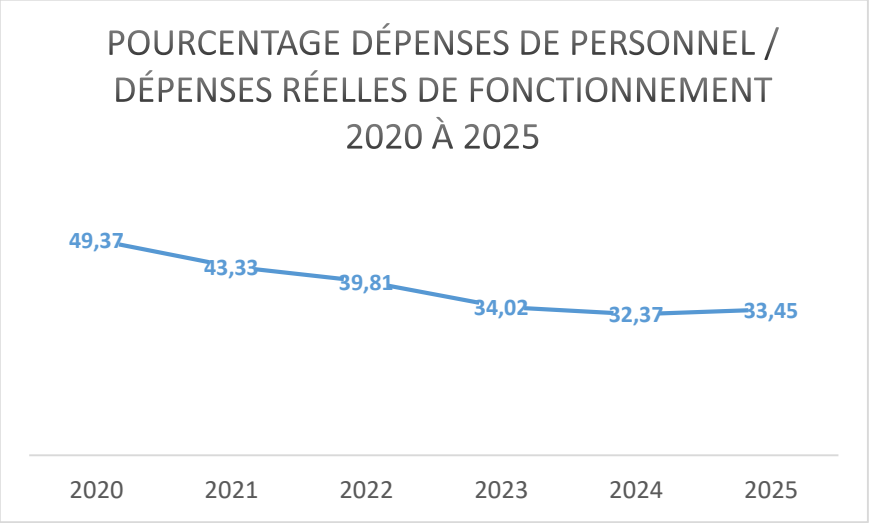

Pour 2026, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement du SMICTOM du Périgord noir estimé à 30,68% devient comparable à celui du SMD3 évalué à 31,4%.

Conformément à la délibération du 1er décembre 2025, trois agents qui remplissent les conditions légales et réglementaires bénéficieront d'avancements de grade en 2026 :

-deux adjoints techniques ont évolué sur le grade adjoint technique principal de 2ème classe au 1er janvier 2026,

-un adjoint technique de 2ème classe évoluera sur un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 15 février 2026.

Pour donner suite aux observations de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine et par délibération du 30 juin 2025, le 13ème mois a été supprimé pour être intégré dans l'IFSE mensuelle des agents. En termes de volume financier, cela n'a pas eu d'incidence sur le budget.

En revanche, en 2025, la Nouvelle Bonification Indiciaire (une NBI de 10 points d'indice majoré) a été attribuée de droit aux gardiens de déchèterie exerçant une mission principale d'accueil (plus de 50 % de leur temps de travail) et remplissant les conditions. De façon à se conformer à une décision de la CCA de Douai du 26 avril 2005 qui énonce clairement que lorsqu'un agent aurait dû bénéficier d'une NBI déjà existante mais ne l'a pas perçue, il est fondé à demander à l'autorité territoriale son versement rétroactif, dans la limite de la prescription quadriennale. L'ensemble de ces rappels a représenté un montant de 10 000 € en 2025 sur une enveloppe totale de 17 358 €.

En 2026, les prévisions pour la NBI sont de 10 000 € (c/64113).

En 2025, une nouvelle cotisation employeur s'est ajoutée sur les salaires : la taxe « mobilité » votée par la communauté de communes Sarlat-Périgord noir au taux de 0,55%. Elle est assise sur la même base que la cotisation au FNAL. La dépense supplémentaire s'est élevée à 10 000 €. C'est une cotisation à inclure désormais dans les dépenses de personnel.

Par ailleurs, rappelons que pour combler le déficit croissant du régime de retraite spécial des fonctionnaires territoriaux, la loi de finances 2025 a décidé une augmentation de 3 points pendant

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

4 ans du taux de cotisation des employeurs affiliés à la CNRACL. Cette mesure présentée comme nécessaire pour faire face au vieillissement de la population et au déséquilibre entre le nombre d'actifs cotisants et le nombre de retraités bénéficiaires pèse sur la masse salariale des collectivités comme la nôtre, composée essentiellement d'agents titulaires.

C'est ainsi le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 qui formalise cette augmentation progressive du taux employeur sur la période 2025-2028. Au 1er janvier 2025, il est ainsi passé de 31,65% à 34,65%.

Pour les années à venir, le décret prévoit une évolution du taux de la façon suivante :
1er janvier 2026 : 37,65%
1er janvier 2027 : 40,65%
1er janvier 2028 : 43,65%

En 2025, cette cotisation employeur a coûté 432 700 €. Pour 2026, les 3% supplémentaires représentent + 13 000 € auxquels il faut ajouter la cotisation d'un agent devenu stagiaire le 1er décembre 2025 : +10 000 € soit au total +23 000 €.

En outre, depuis le 1er janvier 2025, la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance s'élève à 60 euros mensuels par agent. Cela a représenté une dépense de 28 080 € supplémentaires sur l'exercice. Pour 2026, la dépense est estimée à 29 000 €.

A compter du 1er janvier 2026, la participation employeur pour le risque santé devient également obligatoire. Le comité syndical a fixé son montant à 20 € mensuels par agent qui adhère au contrat CDG / MNT proposé. Cela représentera une dépense supplémentaire de 13 000 € à prévoir sur l'exercice.

En revanche, pour l'année 2026, le gel du point d'indice est maintenu. Par conséquent, il n'y aura pas de revalorisation salariale globale dans la fonction publique.

NB : les dépenses de personnel du budget général sont neutralisées par le SPIC Périgord Noir Environnement qui rembourse les charges relatives aux agents travaillant pour ce dernier.

Les charges à caractère général et les charges de gestion courante

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont essentiellement consacrées à la dépense des prestations de service pour le traitement des déchets (c/611) payée au SMD3 :

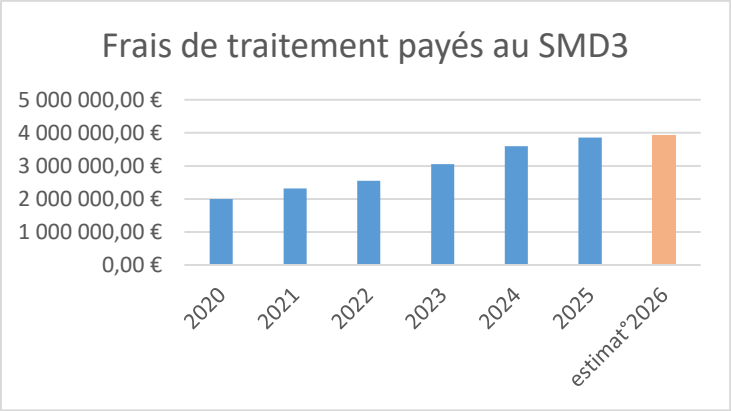

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Les tarifs votés lors du comité syndical du SMD3 ont entériné une augmentation de +1,3% pour 2026 (tarifs présentés hors TGAP).

On a constaté en 2025 une baisse des quantités de déchets non valorisables collectés aussi bien dans les bornes installées sur le domaine public (-4%) qu'en déchèteries (-14%). Si cette trajectoire se maintient, l'augmentation des tarifs du SMD3 (+1,3%) sera neutralisée.

Par ailleurs, la **contribution de solidarité** que le SMICTOM du Périgord noir règle au SMD3 pèse également dans les dépenses de fonctionnement de notre structure. Elle est payée au chapitre 65 au titre des « charges de gestion courante ».

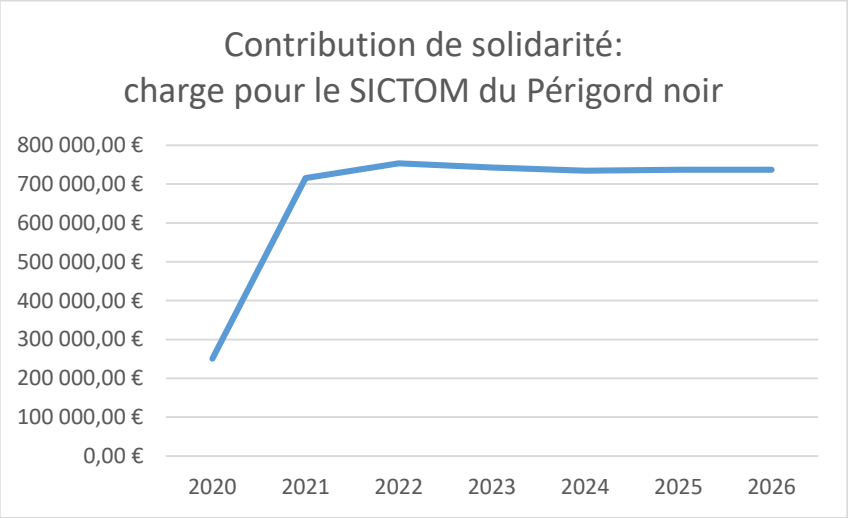

Pour l'année 2026, elle se maintient à 18,25 € / habitant :

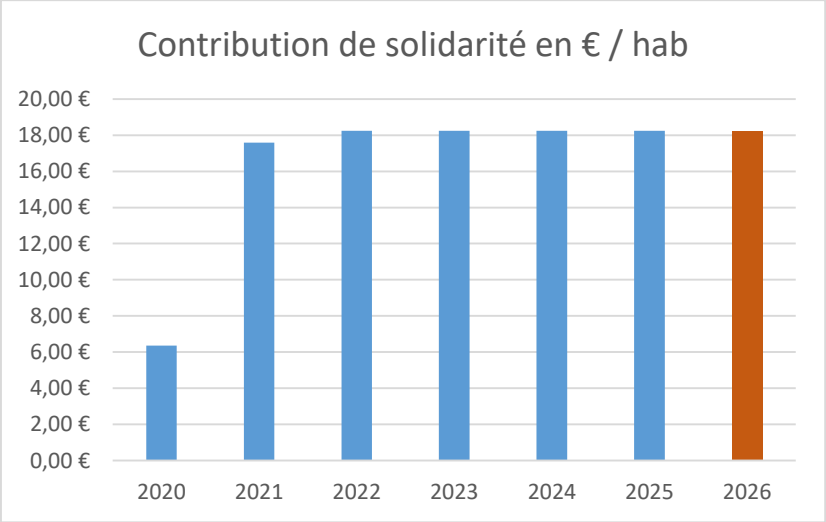

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Globalement, plus de 50% des dépenses de fonctionnement du SMICTOM du Périgord noir sont versées au SMD3 (frais de traitement + contribution de solidarité).

Autrement dit, le SMICTOM du Périgord noir maîtrise moins de la moitié de ses charges de fonctionnement.

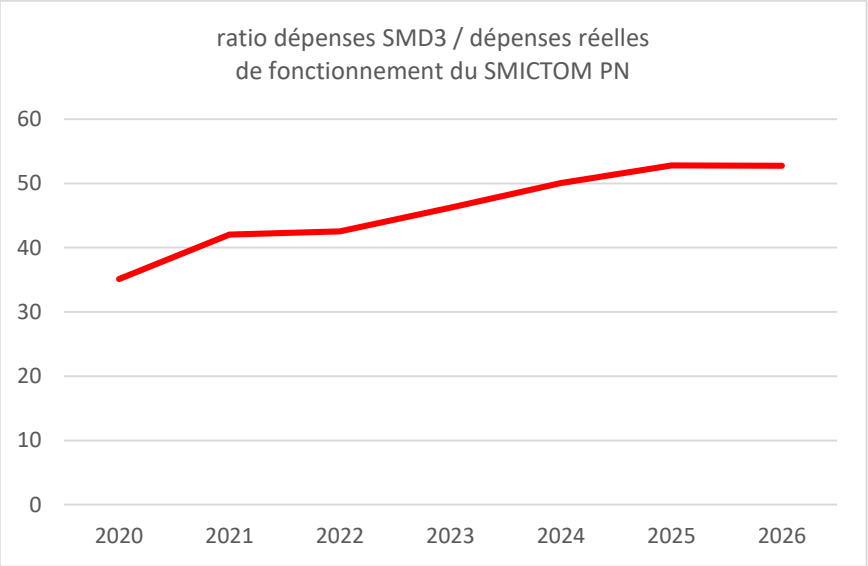

Notons que le SMD3 est assujetti à la TGAP qu'il répercute sur ses frais de traitement. C'est une taxe qui ne cesse d'augmenter : de 18 € la tonne en 2020, elle a atteint 65 € en 2025 et devrait passer à 72 € en 2026 pour atteindre 105 € en 2030.
Entre 2019 et 2030, les taux de TGAP auront augmenté en moyenne de 400% pour l'ensemble des collectivités.

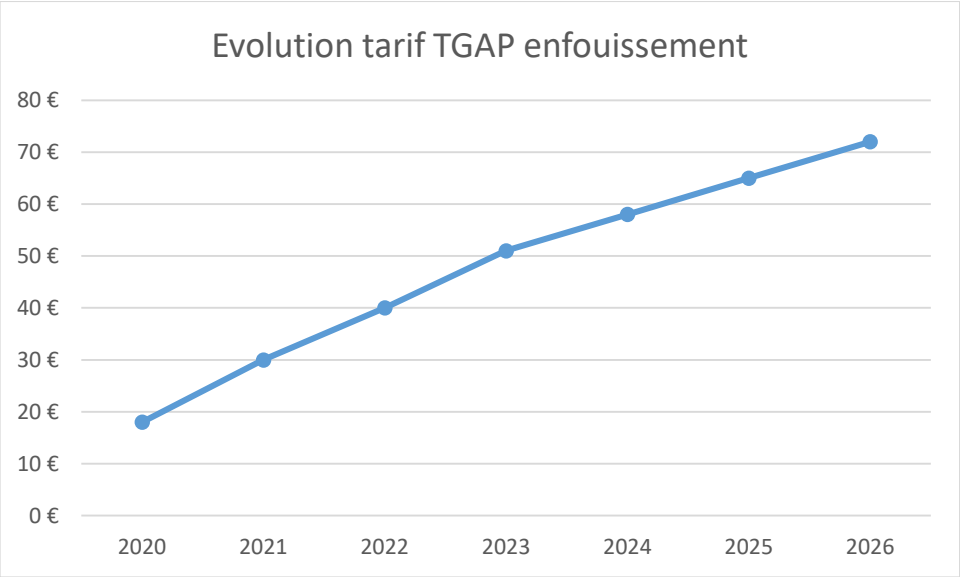

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Sur les charges à caractère général, l'évolution du poste des carburants est intéressante à observer.

La mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte initiée en 2019 a permis de réduire cette consommation qui se stabilise aujourd'hui à hauteur de 240 000 litres par an.

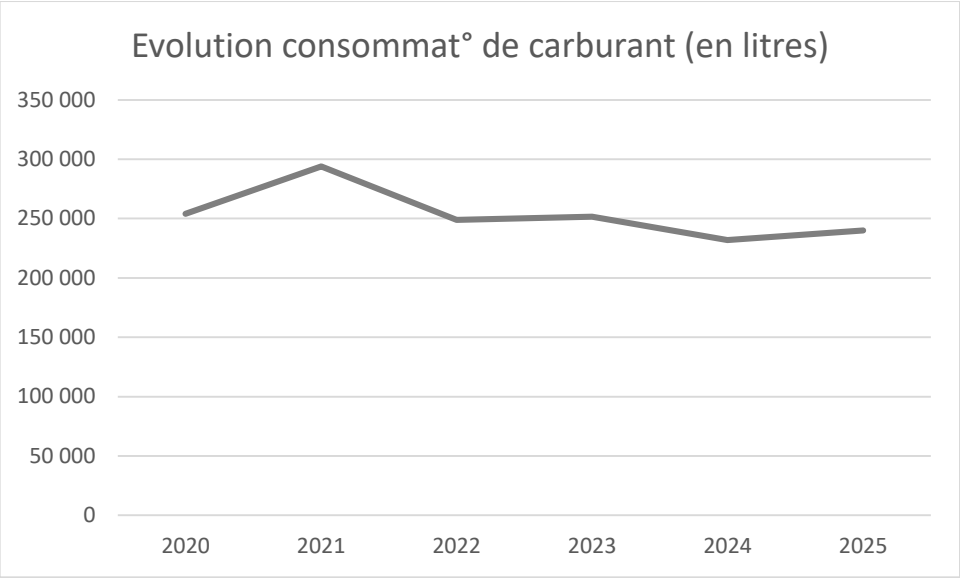

C'est un poste qui est sensible à la moindre augmentation des cours qui ont flambé en 2022 en raison des tensions géopolitiques liées à la guerre en Ukraine.

Cette augmentation (+25%) a grevé d'autant le budget de fonctionnement pour finalement retrouver le niveau d'avant la crise comme le démontre le graphique suivant :

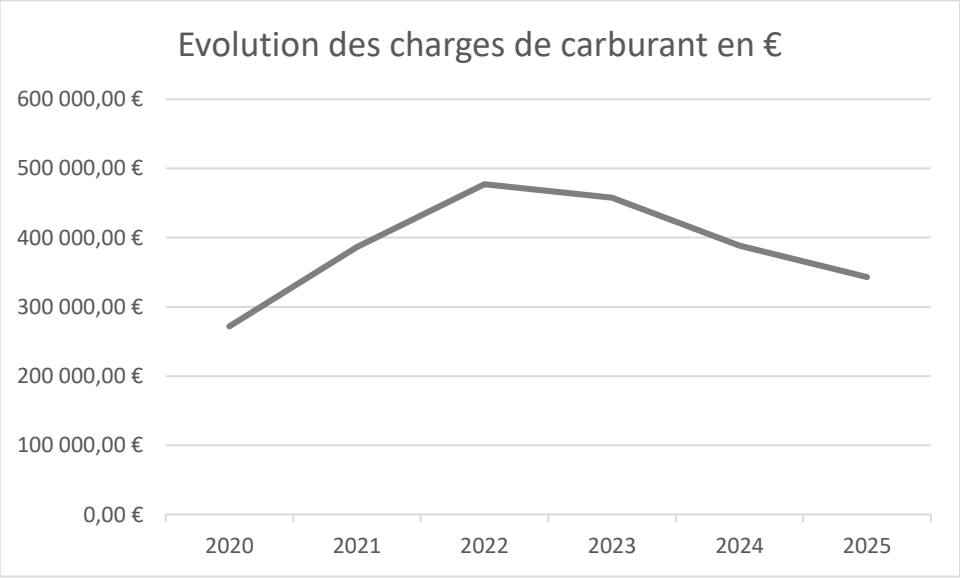

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

En 2025, le prix du carburant a évolué entre 1 533 € et 1 637 € le mètre cube (en 2022 : le m3 a été facturé au plus bas 1 658 € et au plus fort 2 201 €).

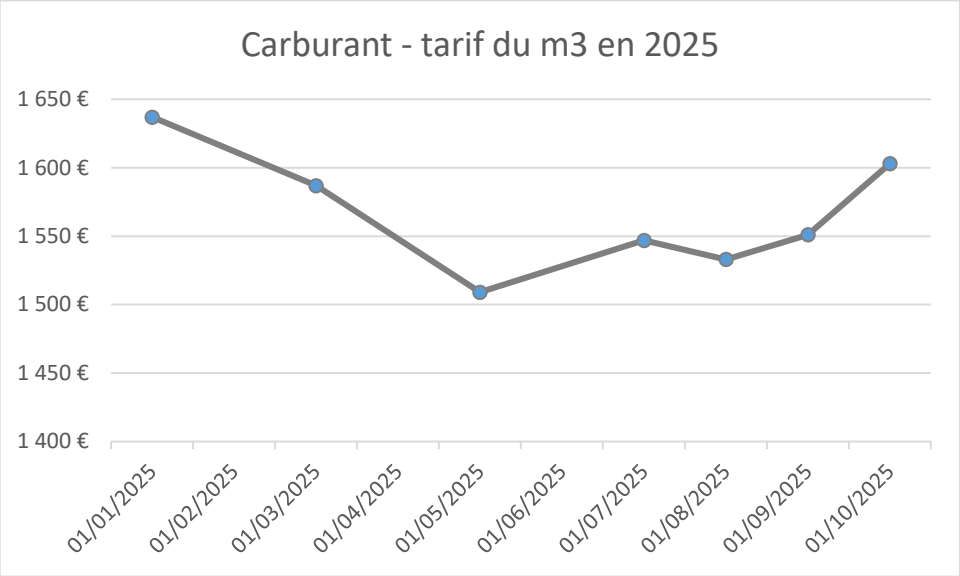

Dès le 1er janvier 2026, les carburants vont augmenter de l'ordre de 4 à 6 centimes le litre ce qui implique de prévoir + 15 000 € au budget sur la ligne du compte 60622.

2/Les recettes

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat sont les suivantes :

-la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM),

-la **Redevance Spéciale** (RS) perçue auprès des professionnels pour l'enlèvement des déchets assimilés,

-la **vente de matériaux recyclables**.

Le syndicat perçoit également le remboursement des frais de personnel des agents qui travaillent pour le SPIC Périgord noir Environnement.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TEOM	6 593 889 €	7 106 106 €	7 579 862 €	8 730 100 €	9 542 091 €	9 269 956 €
Redevance spéciale	313 673 €	408 069 €	500 494 €	606 730 €	686 260 €	650 000 €
Vente de matériaux recyclables	109 696 €	149 031 €	194 339 €	60 795 €	87 678 €	55 000 €
Remb du SPIC: frais de personnel	218 978 €	219 881 €	223 980 €	232 851 €	238 623 €	174 143 €

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

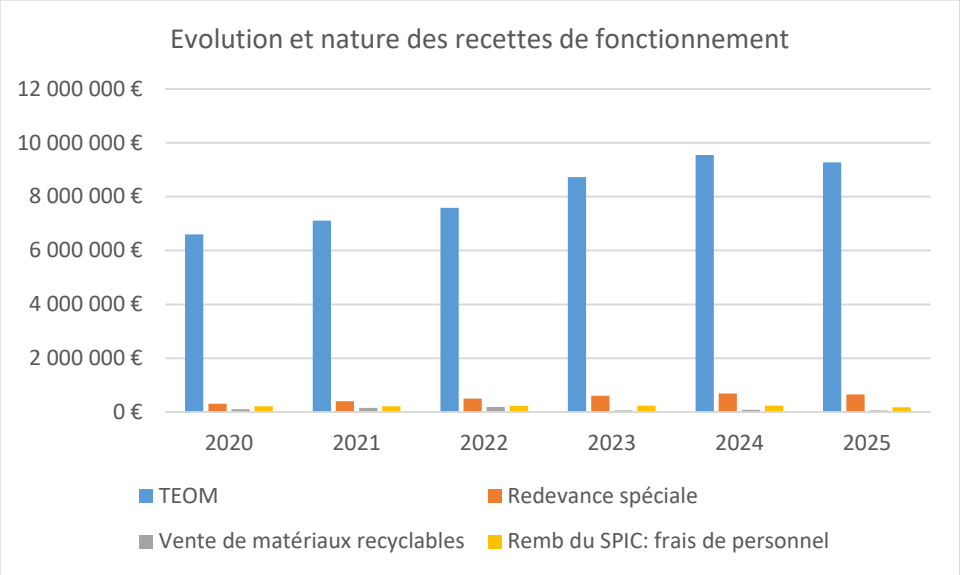

-La TEOM : depuis 2020, les taux progressent jusqu'en 2025 où la tendance s'inverse.

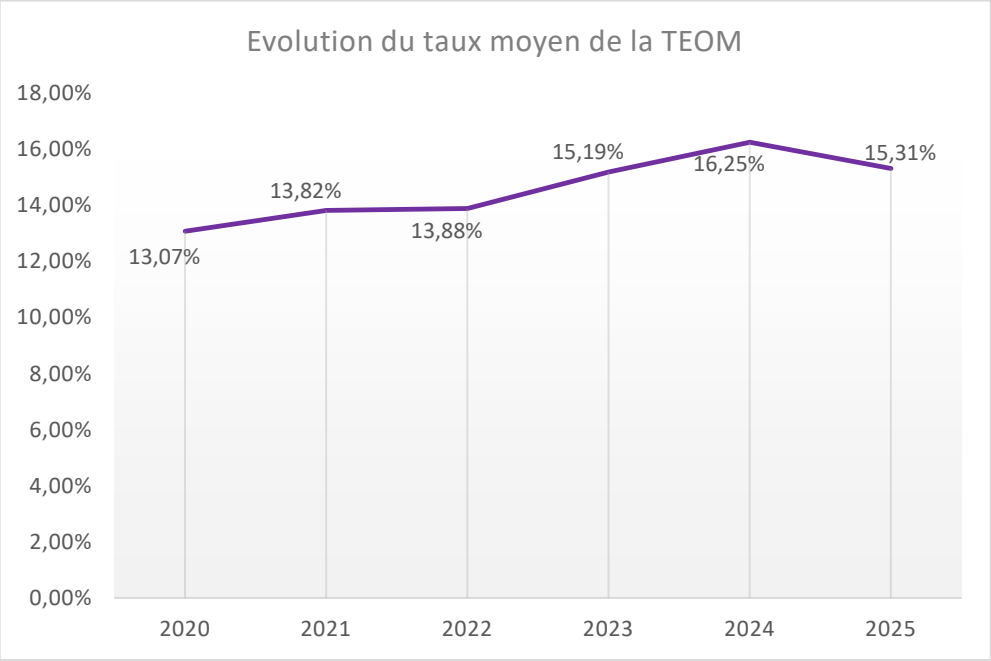

Les efforts de rationalisation des circuits de collecte, la maîtrise de la masse salariale et les investissements de nouveaux équipements réalisés (bornes et véhicules) ont porté leurs fruits.
En 2025, bien que le taux baisse de 5%, la notification des bases définitives a permis de percevoir + 50 000 € par rapport aux prévisions.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

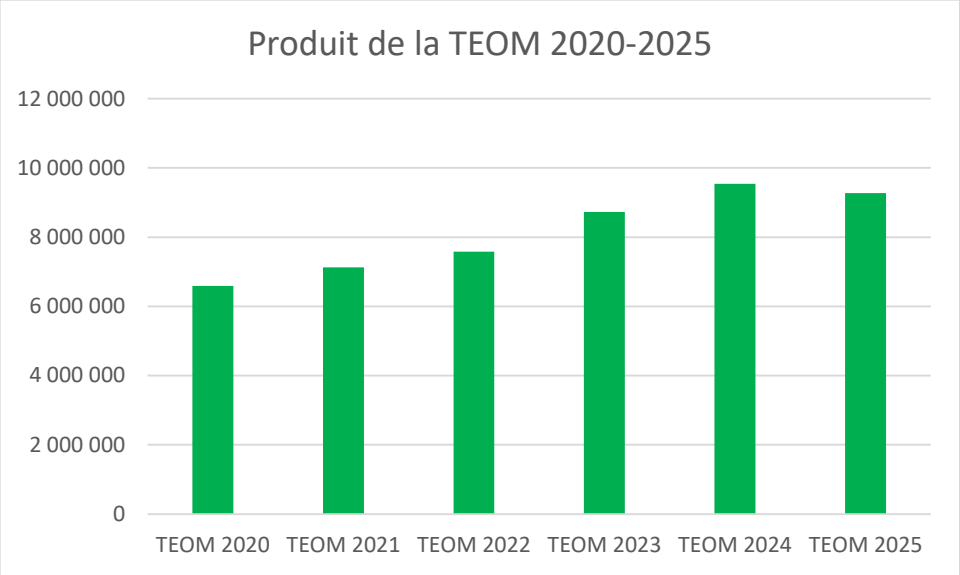

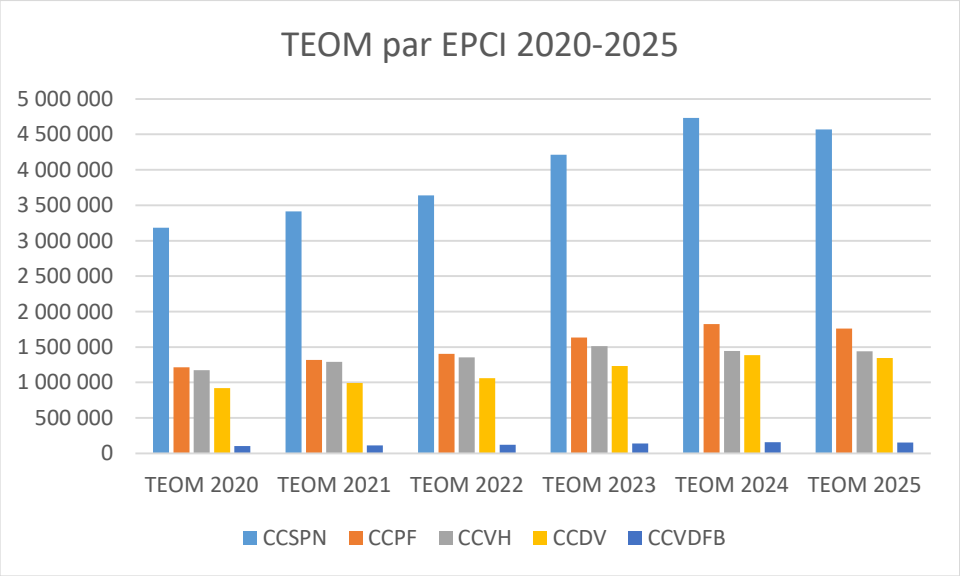

La publication par l'Insee de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) fin novembre qui permet de connaître le coefficient de revalorisation de la valeur des bases locatives pour 2026 s'établit à +0,8%.

Les bases définitives de 2025 étant de 60 555 890 €, en appliquant ce taux de +0,8%, les bases prévisionnelles 2026 seront au moins de + 484 447 € soit 61 040 337 €.

-La redevance spéciale suit la courbe de la TEOM avec l'augmentation des tarifs unitaires votés par le comité syndical.

-Le produit des ventes de matériaux recyclables chute à partir de 2023.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Cela s'explique non seulement par l'effondrement des prix de reprise mais aussi par le fait que le SMD3 a perçu à compter de cette date les recettes concernant les cartons des déchèteries. Le SMICTOM du Périgord noir ne perçoit donc plus que les recettes liées à la vente des métaux.

B-Les projets d'investissements 2026

Globalement, sur le mandat la réalisation d'équipements est restée soutenue et représente sur la période 2020-2025 un volume de 13 587 913 € dont quasiment 86% pour la nouvelle collecte (acquisition des bornes, aménagement des points de collecte et renouvellement de la flotte des véhicules équipés de grue).

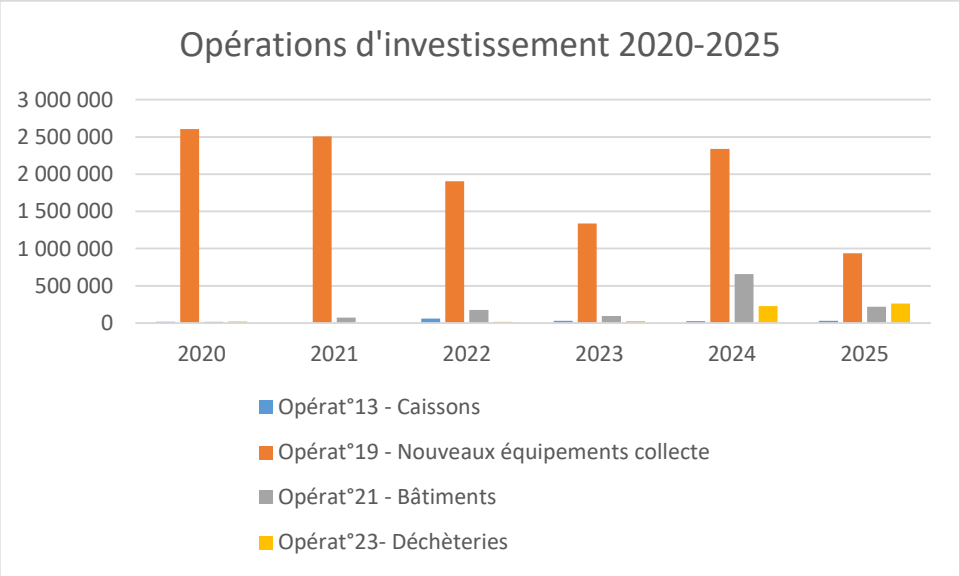

<u>1/Les opérations d'investissement en cours et les projets</u>

Les restes à réaliser de 2025 :

-Opération 19 – Nouvelle collecte
Livraison de la BOM laveuse commandée en 2022 : 749 940 €
Achèvement de travaux d'aménagement de points de collecte à Sarlat : 5 184 €
= 755 124 €

-Opération 21 : Bâtiments du siège social
Travaux de réhabilitation du siège social : 1 742,40 € engagés
Installation de la fibre au siège social : 12 784,07 € engagés
= 14 526,47 €

-Opération 23 – Déchèteries
Finitions des travaux de réaménagement aux abords des abris des gardiens
Installation de la vidéoprotection dans les 3 sites où elle est inexistante
Aménagement accès déchèterie de Carlux
Local DMS à Cénac (maîtrise d'œuvre)
= 40 334,48 € engagés figureront en restes à réaliser

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

↳Au total, les restes à réaliser à reporter sur le budget 2026 s'élèvent à 809 984,95 €.

Les nouveaux crédits à prévoir en 2026 :

Opération 19 - Nouvelle collecte
En outre, une benne à ordures ménagères commandée en 2024 sera livrée début 2026 : 507 228 €.

Par ailleurs, suite à la décision du comité syndical du 30 juin 2025 de transférer au SMD3 la totalité des compétences exercées par le SMICTOM du Périgord noir à compter du 1er janvier 2027, Il devient, dès 2026, essentiel de se consacrer aux prochaines étapes structurantes pour le syndicat :

-fourniture et installation des contrôles d'accès sur les bornes à ordures ménagères installées sur le territoire du syndicat (environ 600),

-préparer une communication de grande ampleur, avec saisie de données pour chaque foyer et attribution de badges, organisée en partenariat avec le SMD3 qui dispose des moyens ad hoc,

-mettre en place, en partenariat avec le SMD3, le système de facturation REOMI et définir une période de facturation à blanc,

-anticiper la gestion administrative et téléphonique via le call-center du SMD3.

Une nouvelle opération (n°25) intitulée « Contrôles accès bornes OMR » a été créée en 2025.

Ainsi, deux investissements vont devoir se concrétiser dès 2026 :

-l'équipement des bornes destinées aux déchets résiduels est l'étape la plus urgente. On connaît d'ores et déjà le coût unitaire des matériels permettant l'ouverture pour les dépôts des sacs et l'identification des usagers : 1 200 € x 600 bornes = 720 000 €.

Pour cela, le SMD3 propose d'associer la commande nécessaire pour équiper notre territoire à celle pour laquelle il lancera un marché en février-mars 2026 pour une attribution prévisible en juillet suivant. La commande sera concrétisée en septembre.

-la préparation du fichier usagers

Les déchèteries devront être aussi équipées de barrières et de contrôles d'accès.

NB : il ne s'agit pas, dans un premier temps, de limiter l'accès mais de permettre à terme d'identifier les usagers pour les intégrer au fichier des redevables.

Une enveloppe de 40 000 € serait un préalable nécessaire à l'installation et à la mise en service de ces équipements.

Par ailleurs, il existe depuis plusieurs années un projet de réfection et d'agrandissement de la déchèterie de Montignac. L'avant-projet est estimé à 1,5 million d'euros. Les partenaires institutionnels se sont réunis et il apparaît que de lourdes incertitudes pèsent sur ce dossier et notamment l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Au vu de ces éléments et du calendrier 2026, il est proposé de se donner le temps de la réflexion.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

2/Les recettes d'investissement

La dotation aux amortissements

On connait d'ores et déjà le volume de l'enveloppe de la dotation aux amortissements à inscrire au chapitre 28 : 1 541 222 €.

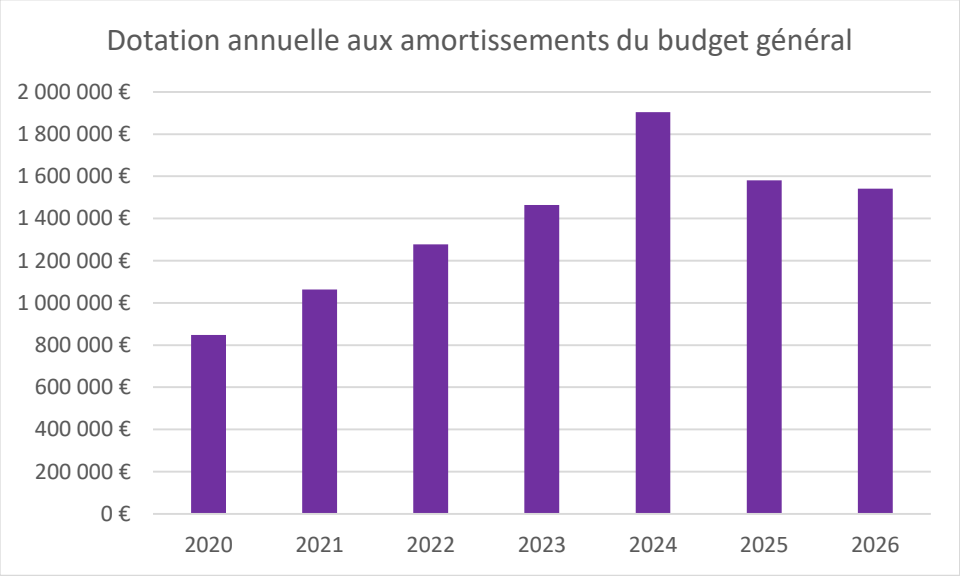

La nomenclature M57 pose le principe que les amortissements s'effectuent désormais au prorata temporis dès leur mise en service. Une dotation complémentaire est donc à prévoir pour les biens qui devront être amorti en cours d'exercice. Elle est estimée à 200 000 euros.

L'enveloppe totale à inscrire au titre des amortissements 2026 « opérations d'ordre de transfert entre sections » aux chapitres 040 (recettes d'investissement) et 042 (dépenses de fonctionnement) est donc de 1 741 222 €.

Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur leurs dépenses réelles d'investissement. Il permet ainsi de récupérer la TVA à hauteur de 16,404% des dépenses réalisées en année n-2 soit en 2024 pour l'exercice à venir.

Les dépenses d'investissements éligibles réalisées en 2024 sont de 3 537 672 € ce qui permet d'estimer le FCTVA 2026 à 580 300 euros.

La subvention de l'ADEME

Le SMICTOM du Périgord noir percevra une subvention de l'ADEME sur 2 volets :

-Investissement tarification incitative (tambours / contrôles d'accès et badges des usagers) : 55% des investissements réalisés soit 539 000 €. Un acompte pourra être versé si le seuil de 60% des dépenses prévisionnelles est atteint.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

-Mise en œuvre de la RI : 6,60 € / habitant + 3 € / habitant si obtention des ratios quantitatifs

(Population DGF : 48 425).

Cette 2ème partie de la subvention sera à prévoir en 2027.

III/ LA CHARGE DE LA DETTE

Le capital restant dû du SMICTOM du Périgord noir est de 2 369 136,97 € au 1er janvier 2026.

Les emprunts en cours ont été réalisés en 2021, 2022 et 2023 pour contribuer aux investissements nécessaires à l'organisation de la nouvelle collecte.

En 2026, pour l'annuité de la dette, il faut prévoir 373 249 € dont 360 080 € pour le remboursement du capital et 13 169 € pour les intérêts.

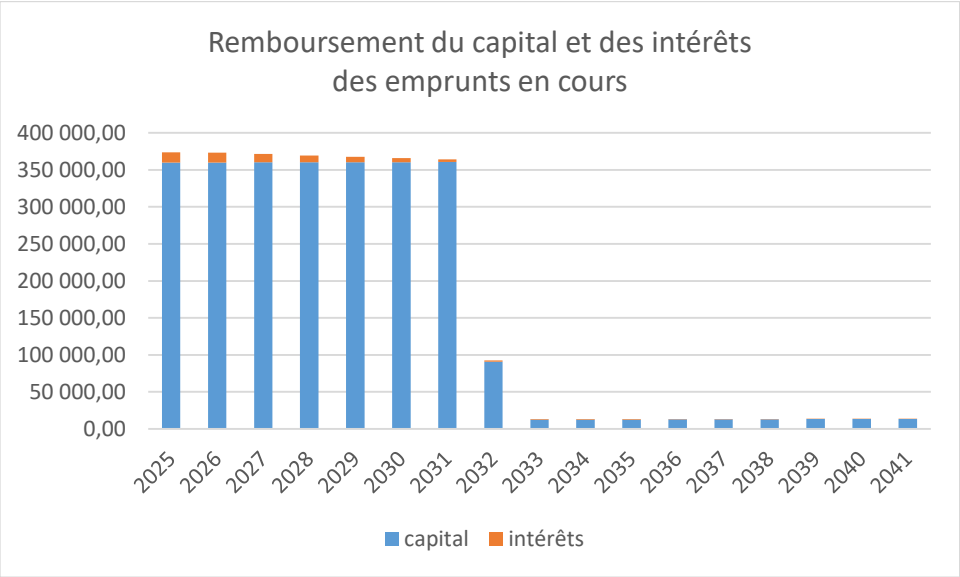

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

LE SPIC

PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Créé en 2007, Périgord noir Environnement, le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du SMICTOM du Périgord Noir est doté de la seule autonomie financière et ses activités entrent de plein droit dans le champ de la TVA.

Ses missions principales sont :

- la collecte et le traitement des déchets industriels des professionnels,

- le transport et le compostage des boues de stations d'épuration.

L'activité économique sur le territoire ainsi que les quantités de boues à traiter impactent particulièrement les recettes du SPIC.

Les principales dépenses sont constituées des charges de personnel, de carburant et de sous-traitance (traitement des déchets non valorisables, broyage de déchets végétaux, criblage du compost, analyses).

Le SMICTOM du Périgord noir, suite à la décision de transférer au SMD3 la totalité des compétences qu'il exerce à compter du 1er janvier 2027, a entamé une discussion avec ce dernier en vue de pérenniser ces activités.

Le SPIC Périgord noir Environnement en quelques chiffres :

- **1 plateforme de compostage des boues**

- **1 chargeuse sur pneus** utilisée sur la plateforme de compostage

- **2 700 tonnes de boues de STEP / an** à traiter

- **3 000 tonnes de broyats de déchets végétaux / an**

- **2 500 tonnes de compost / an**

- **2 porteurs** propriété du SPIC et affectés à son activité + déchèteries

- **1 tracteur routier** en location affecté au transport des déchets non valorisables des déchèteries et du SPIC jusqu'aux installations de stockage de déchets non dangereux + livraison du compost

- **1 semi-remorque** à fond mouvant alternatif (FMA) de 90 m3 (même affectation que le tracteur routier)

- **70 bennes poly-services** louées aux professionnels en année pleine

- **1 500 tonnes déchets industriels non dangereux / an** (dont **750 tonnes valorisées**)

- **3 agents ETP**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

I/ RETOUR SUR L'EXERCICE 2025

A- Rappel des prévisions budgétaires 2025

Section de fonctionnement

Chapitre Compte	Libellé des dépenses	Montant € BP 2025
O11	Charges à caractère général	427 284,00
O12	Charges de personnel	185 000,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00
66	Charges financières	620,08
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	Total opérations réelles	**652 904,08 €**
O23	Virement à l'investissement	60 285,66 €
O42	Transferts entre sections	78 763,00 €
6811	*Amortissements immobilisations*	*78 763,00*
	Total opérations d'ordre	**139 048,66 €**
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**791 952,74 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**791 952,74 €**

Chapitre	Libellé des recettes	Montant € BP 2025
70	Vente de produits, prestations de services…	720 703,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
	Total opérations réelles	**725 703,00 €**
O42	Transferts entre sections	63 862,00 €
777	*Reprise de subventions*	*63 862,00*
	Total opérations d'ordre	**63 862,00 €**
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**789 565,00 €**
OO2	**Excédent reporté**	**2 387,74 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**791 952,74 €**

Section d'investissement

Chapitre compte	Libellé des dépenses	Restes à réaliser	Montant € BP 2025
1641	Emprunts		24 888,71
2154	Matériel industriel	0,00	6 000,00
2182	Matériel transport	0,00	5 360,64
2313	Constructions (travaux)	46 350,00	62 105,00
	total dépenses réelles		**98 354,35 €**
O40	Transferts entre sections		63 862,00 €
139	*Reprise de subventions*		*63 862,00*
	Total dépenses d'ordre		**63 862,00 €**
	Total dépenses de l'exercice		**162 216,35 €**
	Restes à réaliser		46 350,00 €
OO1	Déficit reporté		0,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**208 566,35 €**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Chapitre compte	Libellé des recettes	Montant € BP 2025
O21	virement de la section de fonctionnement	60 285,66 €
O40	transferts entre sections	78 763,00 €
28	*amortissements* **total recettes d'ordre**	*78 763,00* **139 048,66 €**
	total recettes	**139 048,66 €**
	Restes à réaliser	**0,00 €**
OO1	**excédent reporté**	**83 253,69 €**
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**222 302,35 €**

B- Compte administratif provisoire 2025

Chapitre Compte	Libellé des dépenses	Exécution 2025
O11	Charges à caractère général	394 935,00
O12	Charges de personnel	174 142,75
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00
66	Charges financières	427,60
67	Charges exceptionnelles	0,00
	Total opérations réelles	**608 505,35 €**
O23	Virement à l'investissement	0,00 €
O42	Transferts entre sections	78 763,00 €
6811	*Amortissements immobilisations*	*78 763,00*
	Total opérations d'ordre	**78 763,00 €**
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**687 268,35 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**687 268,35 €**

Chapitre	Libellé des recettes	Exécution 2025
70	Vente de produits, prestations de services…	728 119,76
77	Produits exceptionnels	7 577,69
75	Autres produits de gestion courante	715,10
	total opérations réelles	**736 412,55 €**
O42	Transferts entre sections	63 862,00 €
777	*Reprise de subventions* **Total opérations d'ordre**	*63 862,00* **63 862,00 €**
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**800 274,55 €**
OO2	**Excédent reporté**	**2 387,74 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**802 662,29 €**

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

Section d'investissement :

Chapitre compte	Libellé des dépenses	Restes à réaliser	Exécution 2025
1641	Emprunts		24 888,71
2154	Matériel industriel	0,00	1 237,00
2182	Matériel transport	0,00	0,00
2313	Constructions (travaux)	0,00	108 454,20
	Total dépenses réelles		**134 579,91 €**
O40	Transferts entre sections		63 862,00 €
139	*Reprise de subventions*		*63 862,00*
	Total dépenses d'ordre		**63 862,00 €**
	Total dépenses		**198 441,91 €**
	Restes à réaliser		0,00 €
OO1	Déficit reporté		0,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**198 441,91 €**
Chapitre compte	**Libellé des recettes**		**Exécution 2025**
O21	Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
O40	Transferts entre sections		78 763,00 €
28	*Amortissements*		*78 763,00*
	Total recettes d'ordre		**78 763,00 €**
	Total recettes		**78 763,00 €**
	Restes à réaliser		**0,00 €**
OO1	**Excédent reporté**		**83 253,69 €**
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**162 016,69 €**

Résultats provisoires 2025 du SPIC :

	DEPENSES	RECETTES	solde R-D
section de fonctionnement	687 268,35	800 274,55	113 006,20
section d'investissement	198 441,91	78 763,00	-119 678,91
TOTAL	885 710,26	879 037,55	-6 672,71

	DEFICIT	EXCEDENT CA 2024
section de fonctionnement	0,00	2 387,74
section d'investissement	**0,00**	83 253,69

	DEPENSES	RECETTES	Résultat R-D
section de fonctionnement	687 268,35	802 662,29	115 393,94
section d'investissement	198 441,91	162 016,69	-36 425,22
TOTAL réalisations + reports N-1	**885 710,26**	**964 678,98**	78 968,72

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

II/ LES PERSPECTIVES 2026 DU BUDGET SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT

A- Les grandes masses de la section de fonctionnement

1/ Les charges

Les principales charges du budget du SPIC sont le poste de carburant, la sous-traitance et l'entretien du matériel roulant sans oublier le remboursement des charges de personnel au budget général.

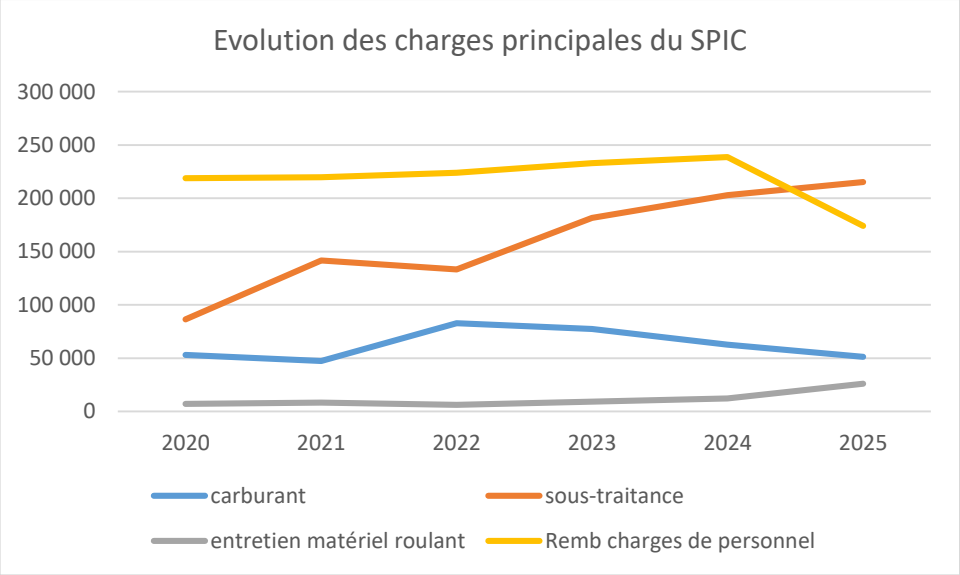

2/ Les recettes

Les recettes d'exploitation du SPIC Périgord noir Environnement reposent sur la vente de produits et les prestations de services :

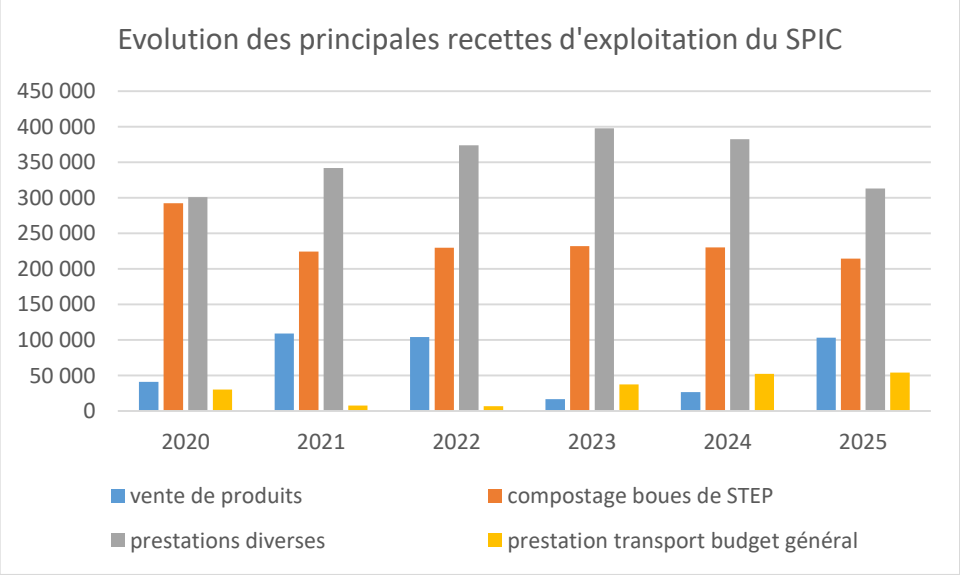

La perte d'un contrat (fin 2024) avec le centre hospitalier de Sarlat impacte les recettes des prestations diverses de l'ordre de 50 000 € en 2025.

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

En 2025, les recettes de la vente de produits retrouvent leur niveau de 2022 : la convention signée avec le SMD3 a permis le reversement des recettes « cartons SPIC » des années 2023 et 2024 à hauteur de 63 700 €.

B- Les projets d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement générées par la dotation aux amortissements de l'année et l'excédent dégagé à la section de fonctionnement (chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement).

Pour 2026, la dotation aux amortissements représente 80 541 €.

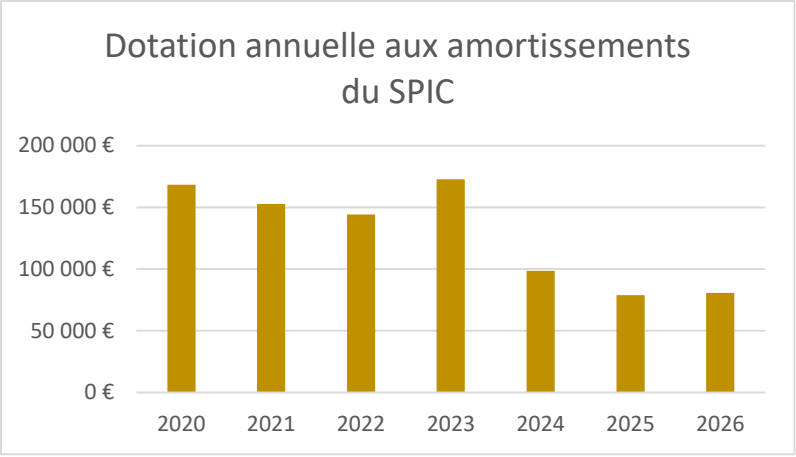

Le SPIC a donc peu de marge de manœuvre pour constituer son autofinancement qui suppose de dégager des crédits sur la section de fonctionnement ce qui sous-entend de compresser les dépenses d'exploitation.

Néanmoins, la réalisation de travaux sur la plateforme des boues pourra se concrétiser par un éventuel recours à l'emprunt.

III/ LA CHARGE DE LA DETTE DU SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT

Au 1er janvier 2026, le capital restant dû de la dette du SPIC est de 121 088,14 €.

En 2026, pour l'annuité de la dette, il faut prévoir 25 548 € dont 24 996,67 € pour le remboursement du capital et 551,03 € pour les intérêts.

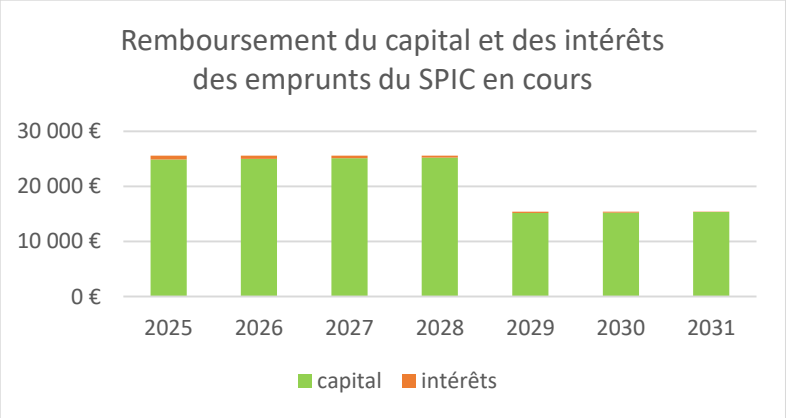

AR Prefecture
024-252402284-20260112-2_120126-DE
Reçu le 16/01/2026

CONCLUSION

Chères collègues, Chers collègues,

Nous nous trouvons dans un contexte national, financièrement incertain qui peut avoir un impact sur les contraintes d'une collectivité comme la nôtre.
Nous sommes aussi dans un contexte départemental de rapprochement des structures de collecte qui engendrera des coûts moindres pour la plupart des propriétaires de notre secteur dans un calendrier qu'il faut préciser dans les mois qui viennent.
C'est dans cet esprit que je vous transmets les perspectives budgétaires pour le budget général du SMICTOM du Périgord noir, comme pour celui du SPIC Périgord noir Environnement, en 2026.

Parmi les décisions importantes d'investissement, que nous devons prendre très vite, figure, notamment l'acquisition des systèmes de contrôle d'accès pour l'ensemble des bornes de collecte des sacs noirs. C'est une chance pour nous de passer ce marché avec un peu de retard par rapport au reste de la Dordogne. Nous bénéficierons de certaines expériences, parfois mauvaises, quant à la qualité des prestations qui ont pu être déployées sur le secteur SMD3 : nous aurons à cœur de nous doter de systèmes performants, simples et fiables.
D'autres investissements sont proposés dans leur principe dans ce document de cadrage budgétaire. Je vais vous demander, lors de notre comité syndical, de prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires, à l'issue des échanges et éventuellement des débats que nous aurons eus.

Je voudrais enfin remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe qui a remarquablement préparé les documents, qui nous permettent d'anticiper dès ce début d'année, les décisions à prendre.

Le Président,
Jérôme PEYRAT